

# **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 23 mars 2018**

**À 18 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESSIER, Maire.

**Présents** : Marie-Christine QUEVAL, Martial BOQUET et Marie-Thérèse STALIN, adjoints.  
Dominique FORGET, Hélène ROUSSEL, François MAZÉ, Pascal LEMOINE, Christophe TANAY, Gilles BALLO et Christine MICHEL, conseillers.

**Représentés** : Isabelle VAILLANT par Marie-Christine QUEVAL  
Michel SOLE par Pascal LEMOINE  
Pierre-Marcel DUPUIS par Martial BOQUET  
Christophe DENNETIÈRE par Marie-Thérèse STALIN

**Absents** :

Madame Dominique FORGET a été nommée secrétaire.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celles des mandats à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2017 y compris ceux relatives à la journée complémentaire, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévu :	254 628.54
	Réalisé :	292 097.55
	Reste à réaliser :	19 000.00

Recettes	Prévu :	254 628.54
	Réalisé :	313 225.81
	Reste à réaliser :	0.00

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Prévu :	983 669.85
	Réalisé :	876 799.05
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	983 669.85
	Réalisé :	1 294 370.46
	Reste à réaliser :	0.00

### **RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Investissement :	21 128.26
Fonctionnement :	417 571.41
Résultat global :	438 699.67

POUR : 14  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>
--------------------------------

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	79 534.56
-un excédent reporté de :	338 036.85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	417 571.41

-un excédent d'investissement de :	21 128.26
-un déficit des restes à réaliser de :	19 000.00
Soit un excédent de financement de :	2 128.26

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2017 : excédent :	417 571.41
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	417 571.41

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	21 128.26
--	-----------

POUR : 15  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Taxe d'habitation :	7 %
Taxe Foncière bâti :	13.50 %
Taxe foncière non bâti :	30.50 %

Soit un produit fiscal attendu de 138 594 €.

POUR : 14  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 181 291.41 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 013 579.88 €.

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE LA RISLE**

Le Centre Hospitalier de la Risle est un acteur essentiel, incontournable et majeur dans l'offre de soins de notre territoire.

Depuis de nombreuses années, et après quelques exercices difficiles, la gouvernance mise en place a permis de redresser une situation compliquée. Des efforts considérables ont été consentis, non seulement pour conserver, mais aussi et surtout pour développer, moderniser et optimiser le fonctionnement du Centre Hospitalier de la Risle.

Ces efforts ont été reconnus, notamment par l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec l'attribution d'une IRM au CH de la Risle. Les équipes soignantes y sont très impliquées. Ces derniers mois, l'activité d'hospitalisation est en hausse de 2%, les consultations augmentent de 11%, notamment grâce à 50% des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier du Havre (GHH) qui permettent aujourd'hui de couvrir toute la diversité des consultations spécialisées. L'activité d'imagerie et du service des urgences restent stables et sont toujours aussi indispensables pour celles et ceux qui vivent ici. Enfin, le taux d'occupation en médecine est de 92% et de 81% en soins de suite.

Ces chiffres prouvent l'intérêt et l'utilité de l'activité du CH de la Risle.

Et pour autant, les inquiétudes sont là, qui découlent des modalités de financement des hôpitaux publics.

Inquiétudes sur les mesures de personnels : avec la suppression d'un poste de secrétariat et la transformation d'un poste de directeur adjoint. Mais aussi, un fort recours à l'intérim médical sur les urgences et le SMUR, qui fait craindre pour l'avenir de ces services d'urgences.

Inquiétudes sur le programme pluriannuel d'investissement (PPI) : seuls les investissements sécuritaires et le besoin direct aux patients sont retenus. Ainsi, pour la 2ème année, les travaux relatifs à la cuisine, pourtant indispensables, sont reportés, les travaux de réfection des chambres sont étalés sur 4 ans, malgré l'urgence, le renouvellement des serveurs et du matériel biomédical sont repoussés... de manière globale le PPI est abaissé de 544 000 euros. Une somme nécessaire, utile et pertinente pour l'avenir du CH de la Risle.

A ce jour, il est indispensable pour pouvoir faire ces travaux, décalés, mais absolument nécessaires, que le CH de la Risle obtienne, à minima, une subvention aux

investissements de 1 120 000 €. Le recours à l'emprunt serait irresponsable compte-tenu du niveau dégradé des indicateurs financiers du Centre Hospitalier (Déficit de 1 167 355 € fin 2017).

Pour un rétablissement durable, il est par ailleurs indispensable d'obtenir la transformation de lits de médecine en courts séjours gériatriques.

Enfin, se pose la question de la régulation du SMUR de Pont-Audemer, actuellement géré depuis Evreux. Les élus du conseil de surveillance du Centre Hospitalier demandent une régulation depuis le SAMU du Havre, pour plus d'efficacité et de proximité.

Cette demande s'inscrit dans la logique du Groupement Hospitalier de Territoire, avec un partage des pratiques de régulation et une cohérence de prise en charge des patients, une mise en adéquation des compétences urgentistes en rapport avec l'admission dans les filières spécialisées et surtout une meilleure prise en charge et orientation des patients.

-----  
Ainsi, compte-tenu de ces éléments, après le vote unanime des élus du Conseil Municipal de Quillebeuf-sur-Seine,

Soutiennent le CH de la Risle dans sa démarche de consolidation et de modernisation,  
Demandent à l'ARS de fournir un soutien à l'investissement pour l'avenir du Centre Hospitalier,

Demandent aux autorités de tutelle d'aider à la transformation de l'activité du CH de la Risle pour répondre aux besoins d'une patientèle de 77 ans en moyenne,

Souhaitent que la télé-médecine soit retenue pour permettre au CH de la Risle de tester et de développer ces services,

Souhaitent une modification de la régulation du SMUR de Pont-Audemer, depuis le SAMU du Havre et non plus depuis le SAMU d'Evreux.

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

### **CRÉATION DE 3 POSTES « ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE »**

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été décidé de passer 3 agents au grade supérieur.

Il convient donc de créer 3 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer ses 3 postes de 35 h.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **ARRÊTÉ D'INTERDICTION ET DE SANCTION CONCERNANT LE DEPOT DES POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un arrêté concernant le dépôt de poubelles sur la voie publique notamment pour la rue de la Grande Vallée.

En effet, il y a toujours des sacs qui sont déposés au bas de la Grande Vallée et qui se trouvent éventrés malgré plusieurs rappels aux habitants.

Monsieur le Maire précise également que selon le décret n° 2015-337 du 25.03.2015 il est possible de sanctionner ce délit par une amende de 68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté en ce sens.

POUR : 15  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame QUEVAL informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les remerciements de la FNACA pour la cérémonie du 19 mars dernier.